



## L'accompagnement par les experts-comptables

Transmettre une entreprise, c'est assurer sa pérennité, maintenir des emplois, en créer de nouveau et ainsi contribuer à la sauvegarde et à l'essor du tissu économique. Dans le cadre de cette mission d'utilité publique, les experts-comptables ont un rôle important à jouer pour accompagner les cédants ou repreneurs d'entreprise dans cette phase délicate et les aider à franchir le cap, sachant que l'une des clés de la réussite réside dans l'anticipation des opérations de transmission pour qu'elles se déroulent en toute sérénité.

### Présentation de la profession

Créé par l'ordonnance de 1945 et placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, l'Ordre des experts-comptables a pour vocation de gérer et d'animer le plus grand réseau français de professionnels libéraux au service de l'entreprise.

Les 20 000 experts-comptables ont l'obligation de respecter une déontologie rigoureuse définie par la profession et traduite dans le Code de déontologie. Leur indépendance leur permet de mener les missions avec intégrité et objectivité. Ils agissent dans le cadre de la loi et d'une éthique qui leur imposent le secret professionnel. Cette obligation garantit aux clients une totale confidentialité. Les experts-comptables engagent leur responsabilité professionnelle dans leurs travaux et se doivent dans leur comportement personnel comme dans leurs relations avec leurs clients de respecter la devise de l'Ordre « Science, Conscience, Indépendance ».

Les experts-comptables accompagnent près de deux millions d'entreprises au quotidien. Ils conseillent les entrepreneurs dans toutes les étapes de la vie de l'entreprise jusqu'à sa transmission et au-delà dans les phases post cession ou reprise.

### Vous envisagez de céder ou de reprendre une entreprise ?

Les experts-comptables, conseillers privilégiés et de proximité pour le chef d'entreprise, indépendants et soumis au secret professionnel, vous proposent un accompagnement adapté à vos besoins.

Pour cela, l'Ordre a mis au point une mission d'accompagnement des cédants et repreneurs d'entreprise reposant sur le franchissement progressif d'étapes ordonnées et sur une anticipation suffisante de l'opération.

Les experts-comptables accompagnent les cédants et repreneurs, mais ne peuvent agir en tant qu'intermédiaire ou agent d'affaires.

Les relations entre les experts-comptables d'une part et les cédants ou les repreneurs d'autre part sont définies dans une lettre de mission qui précise le cadre contractuel précis des travaux.

## L'accompagnement du cédant

L'expert-comptable propose un accompagnement en 10 étapes réparties en 3 phases :

### 1. Phase préalable : 4 étapes

- Prise de connaissance du projet de cession et définition de l'étendue de la mission
- Préparation de l'entreprise à la vente
- Évaluation de l'entreprise
- Établissement du dossier de présentation

### 2. Phase active : 4 étapes

- Diffusion de l'offre de cession et du dossier de présentation
- Présélection de repreneurs
- Participation aux négociations
- Participation à l'élaboration du protocole et des actes

### 3. Phases post-cession : 2 étapes

- Accompagnement du cédant après la cession
- Accompagnement dans un nouveau projet.

## L'accompagnement du repreneur

L'expert-comptable propose un accompagnement en 10 étapes réparties en 3 phases :

### 1. Phase préalable : 1 étape

- Prise de connaissance du projet de reprise et aide à la définition de cibles

### 2. Phase active : 8 étapes

- Diffusion de l'offre de reprise et présélection de cibles
- Evaluation des cibles sélectionnées
- Participation à la rédaction de la lettre d'intention
- Assistance à la négociation
- Réalisation de l'audit d'acquisition ou « due diligences »
- Assistance à l'ingénierie juridique et fiscale
- Assistance à l'ingénierie financière
- Participation à la rédaction du protocole et des actes

### 3. Phase post-reprise : 1 étape

- Une étape de suivi dans l'accompagnement du repreneur.

Interactions avec les autres interlocuteurs : l'accompagnement de la transmission d'entreprise nécessite des compétences spécifiques multiples qui favorisent l'interprofessionnalité et en particulier avec les professionnels du droit.

*Pour tout renseignement et contacter un expert-comptable : <http://www.experts-comptables.fr/annuaire>*

Fiche conçue par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, membre du Réseau Transmettre & Reprendre

Le 8 juin 2017

